

# Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2022

---

Ville de  
**BIHOREL**

---

Ville de Bihorel  
Conseil municipal du 16/12/2021



---

## **Le ROB « Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales »**



**Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du budget primitif.**

---

## Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Le DOB doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce dernier permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information à destination des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les grandes orientations budgétaires, les projets envisagés sur les exercices à venir (engagements pluriannuels), l'évolution du taux de fiscalité locale, le niveau des subventions aux associations ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne mais public. Il doit être approuvé par le conseil municipal et transmis au contrôle de légalité en préfecture.

Ce débat est l'occasion pour le Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif même au-delà pour certains programmes lourds (financièrement ou qui durent dans le temps). Il s'agit également d'un moment privilégié pour faire un point à un moment donné sur les évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le vote du budget primitif de la ville de Bihorel est programmé à la séance du 3 février 2022.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et à la suite du débat du conseil municipal. Ce dernier tiendra compte du contexte économique national et des orientations connues de la loi de Finances pour 2022 ainsi que de la situation financière locale.

Dans un souci de meilleure compréhension, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le contexte général (international, national, collectivité et PLF 2022) (I),
- L'analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2019 à 2021 (II),
- Les orientations budgétaires de l'exercice 2022 (III),

---

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Préambule : .....  | 3  |
| I. Le contexte général : international, national et PLF 2022 .....             | 5  |
| <b>A. Le contexte international et national</b> .....                          | 5  |
| 1. International.....  | 5  |
| 2. National .....  | 5  |
| 3. Impact sur les collectivités en 2022 : .....                                | 6  |
| <b>B. Les principales dispositions de la Loi de Finances 2022</b> .....        | 6  |
| II. Analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2019 à 2021.....  | 7  |
| <b>A. Analyse financière rétrospective fonctionnement CA 2019-2021</b> .....   | 7  |
| 1. Evolution des recettes de fonctionnement sur les 3 derniers exercices ..... | 7  |
| 2. Evolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 derniers exercices ..... | 14 |
| 3. Principaux ratios et indicateurs financiers et budgétaires 2019-2021.....   | 22 |
| 4. La dette.....   | 24 |
| <b>B. Analyse rétrospective en investissement de 2019 à 2021</b> .....         | 27 |
| 1. Les recettes d'investissement .....   | 27 |
| 2. Les dépenses d'investissement .....   | 28 |
| III. Les orientations budgétaires 2022 .....                                   | 31 |
| <b>A. La section de fonctionnement</b> .....                                   | 31 |
| 1. Des recettes à conforter.....   | 31 |
| 2. Des dépenses à maîtriser .....  | 33 |
| <b>B. La section d'investissement</b> .....                                    | 35 |
| 1. Les recettes d'investissement .....   | 35 |
| 2. Les dépenses d'investissement .....   | 36 |
| CONCLUSION .....   | 37 |

---

## **I. Le contexte général : international, national et PLF 2022**

La crise sanitaire du COVID-19 complètement inédite a touché de plein fouet les pays du monde entier depuis la fin de l'exercice 2019. Cette crise a entraîné une dépression économique sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Après avoir connu des années 2019 et 2020 difficiles avec la pandémie, la reprise économique mondiale semble reprendre vigoureusement. Néanmoins, la croissance est très inégalitaire. Certains pays doivent faire face à la durabilité des conséquences de la COVID-19 sur leurs économies nationales alors que d'autres constatent une croissance qui repart à la hausse en 2021 et qui se prolongera en 2022.

### **A. Le contexte international et national**

L'année 2021 est marquée par une reprise inégale de la croissance sur les différents continents.

#### **1. International**

Si les vaccins portent l'espoir d'un retour à la vie normale, les variants font craindre de nouveaux confinements. Aussi pour le moment, l'économie mondiale reste suspendue aux évolutions sanitaires.

La reprise économique mondiale se poursuit, malgré une résurgence de la pandémie. L'économie mondiale devrait croître de 5,9% en 2021 et de 4,9% en 2022 contre -3,1% en 2020 (source : Banque Mondiale Internationale).

Nous constatons une augmentation importante des prix des matières premières consécutivement à une demande très forte dans certains secteurs comme le bois, le carburant, les énergies (électricité et gaz) qui impactera les entreprises, les particuliers et les collectivités. Ces fortes demandes et la raréfaction de certaines ressources auront pour conséquence le retour de l'inflation.

L'inflation mondiale devrait s'élever à 4,9% pour 2021 dans la zone € en novembre 2021 (source : eurostat) et se stabiliser autour de 2% au premier semestre 2022.

#### **2. National**

D'après l'INSEE, la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) de la France devrait s'approcher des 6% pour 2021. En 2022, le ratio d'endettement baisserait pour atteindre 114% du PIB contre 115 du PIB en 2021.

Face à la demande qui repart à la hausse après près de deux ans de pandémie, les prix à la consommation augmentent d'environ 2,8% (INSEE) sur une période d'un an (2020/2021). L'inflation impacte donc directement les collectivités en particulier sur des postes spécifiques tels que les dépenses de carburants, de fluides, de certains matériaux. Cette hausse impactera directement le budget des collectivités.

Le taux de chômage baisse pour atteindre 8%. La reprise économique favorise certains secteurs économiques comme celui des services et de l'hôtellerie, restauration par exemple.

---

### 3. Impact sur les collectivités en 2022 :

L'augmentation du coût des matières premières, les pénuries et la raréfaction de certains matériaux et matières premières ont pour conséquences de faire exploser les prix et donc l'inflation.

Les collectivités devront assumer ce surcoût qu'il conviendra de prendre en compte dans nos orientations budgétaires.

La demande en matériaux de construction est devenue supérieure à l'offre. Les matériaux viennent à manquer et les prix augmentent. Cette augmentation de tarif va se répercuter sur les réponses aux marchés publics des collectivités aussi bien sur la section de fonctionnement que sur celle d'investissement. Par exemple, l'augmentation moyenne constatée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour les charpentes métalliques est de 70% à 80%. Ainsi, les projets portés par les collectivités : travaux, entretien des bâtiments pèseront plus lourdement sur le budget des collectivités.

Une hausse de 21% est constatée pour les dépenses d'énergie par rapport à 2020.

### B. Les principales dispositions de la Loi de Finances 2022

Le projet de loi de finance pour 2022 a été présenté en conseil des ministres le 22 septembre.

Le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme des indicateurs financiers ou un doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Le PLF 2022, prévoit :

- Un plan de relance de 100 Md € ;
- Une évolution de la fiscalité :
  - Compensation des pertes de taxes d'habitation : 100 M€ supplémentaires aux collectivités ;
  - Compensation intégrale pendant 10 ans des exonérations de TFPB applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026 ;
- Une réduction de 4,3 M€ de l'enveloppe de DGF avec comme objectif de financer une partie de l'élargissement de la dotation biodiversité ;
- Un renforcement de la péréquation avec notamment : l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et l'augmentation de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) à hauteur de 95 M€ chacune. Il est fondamental de rappeler que ces hausses sont financées par les collectivités elles-mêmes. La croissance de DSU et la DSR est possible seulement parce qu'il existe un écrêtement de la dotation forfaitaire d'une majorité de communes de la dotation de compensation de l'ensemble des intercommunalités.

Au-delà, le projet de loi de finances autorise le Gouvernement à réformer par voie d'ordonnance le régime de responsabilité des ordonnateurs et comptables publics, les modifications devant entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## II. Analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2019 à 2021

Afin d'éclairer le débat d'orientations budgétaires 2022, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au vu d'une rétrospective de l'exécution des 3 derniers exercices (2019 à 2021).

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en section de fonctionnement (charges d'exploitations) qu'en matière de patrimoine (investissement).

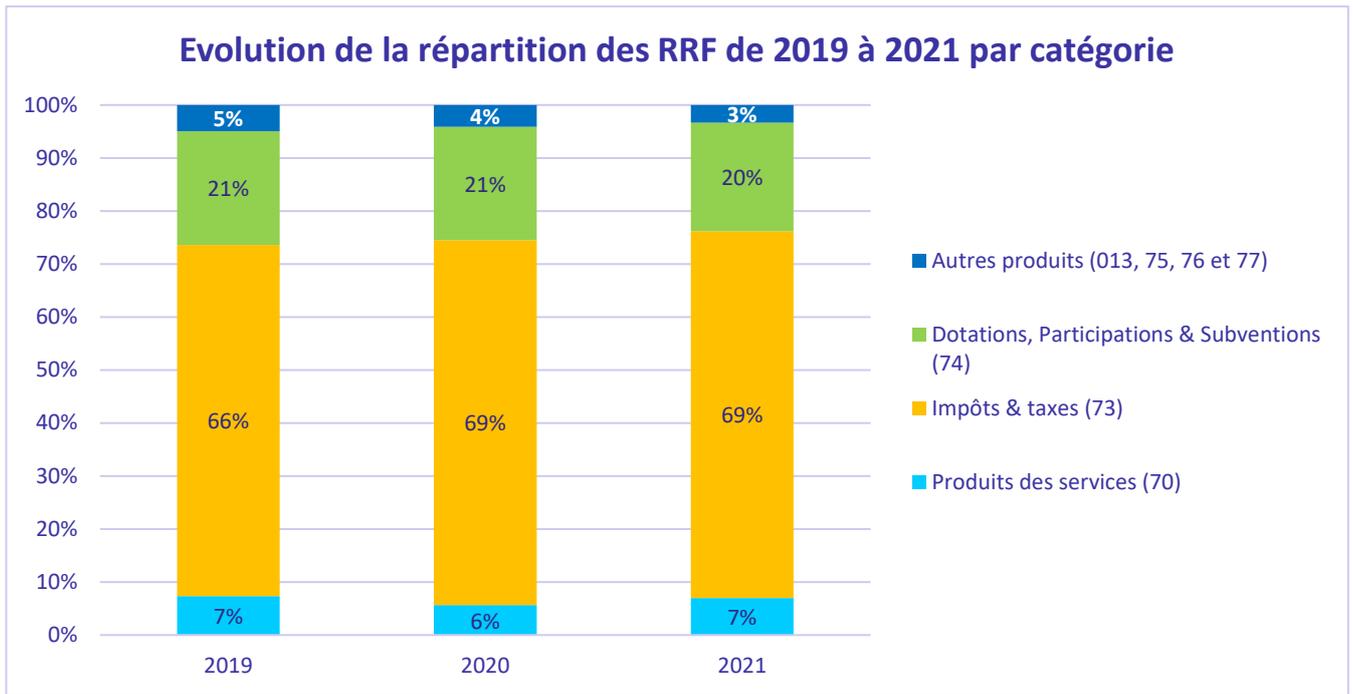
Cette rétrospective s'appuie sur des données comparées provenant de la Direction Générale des Collectivités Locales et de nos comptes administratifs adoptés et projetés (pour celui de 2021).

### A. Analyse financière rétrospective fonctionnement CA 2019-2021

#### 1. Evolution des recettes de fonctionnement sur les 3 derniers exercices

| Evolution des recettes de fonctionnement de 2019 à 2021 (CA 2021 projeté) en € |                   |                  |                  |
|--|-------------------|------------------|------------------|
| Types de recettes  | 2019              | 2020             | 2021*            |
| Atténuation de charges (013)   | 97 143            | 135 336          | 164 535          |
| Produits des services (70)   | 717 335           | 544 497          | 669 518          |
| Impôts & taxes (73)  | 6 458 383         | 6 652 242        | 6 504 821        |
| Dotations, Participations & Subventions (74)                                   | 2 096 110         | 2 067 688        | 1 906 146        |
| Revenus des immeubles (75)   | 90 960            | 63 979           | 65 675           |
| Produits financiers (76)   | 35 352            | 21 087           | 17 143           |
| Produits exceptionnels (77)  | 257 118           | 175 074          | 73 554           |
| <b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>                            | <b>9 752 401</b>  | <b>9 659 903</b> | <b>9 401 392</b> |
| + Opérations d'ordre (042 et 043)  | 38 816            | 655              | 0                |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>                            | <b>38 816</b>     | <b>655</b>       | <b>0</b>         |
| <b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>                                    | <b>10 197 715</b> | <b>9 887 280</b> | <b>9 401 392</b> |

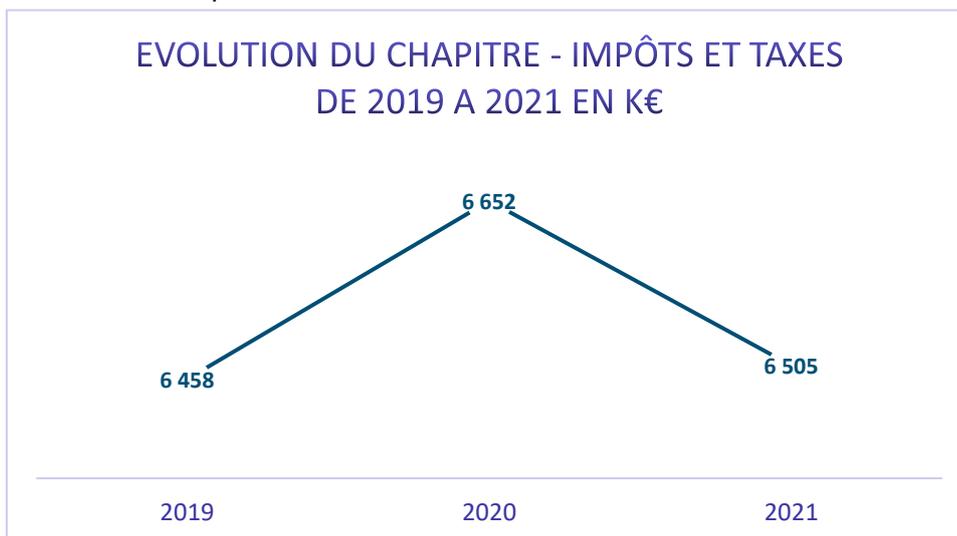
\* CA 2021 projeté arrêté au 31/12/2021



### a) Impôts et taxes

Le poste des impôts et taxes constitue la principale source de financement de la section de fonctionnement de la Ville puisqu'elle représente 2/3 des recettes réelles de fonctionnement. Cette ressource varie de 66 à 69 % des recettes réelles de fonctionnement entre 2019 et 2021.

Variation des impôts et taxes de 2019 à 2021 :



En 2021, La ville accuse une baisse significative du poste impôts et taxes. Cette baisse s'explique par la diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire (-306 K€) compensée par la baisse de l'attribution de compensation (dépense de fonctionnement à due concurrence). La hausse des impôts directs locaux et des droits de mutation ne permet malheureusement pas de compenser cette baisse. Les impôts et taxes regroupent :

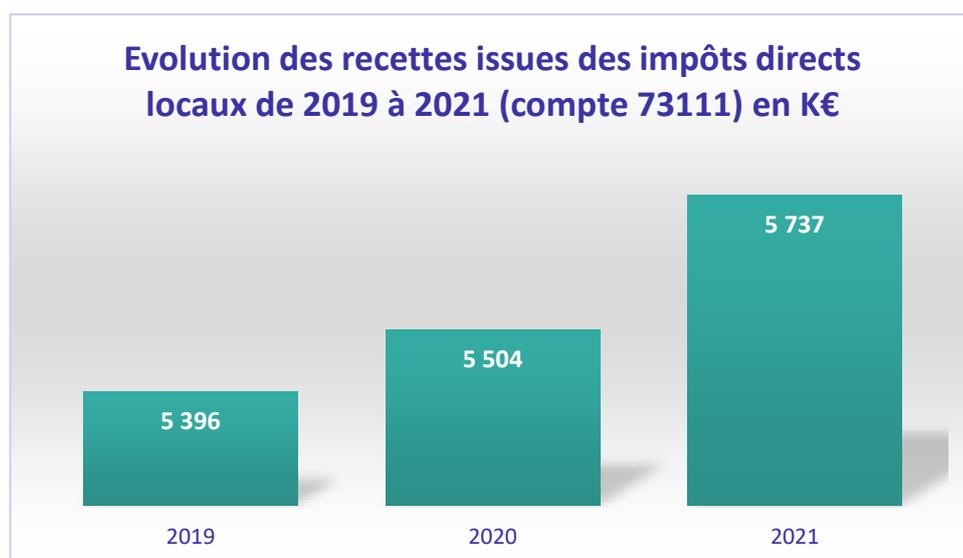
- Les impôts directs locaux,
- La fiscalité reversée : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole,
- La fiscalité reversée : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) versé par l'Etat,
- Les droits de mutation,
- Les autres taxes (les droits de place, les taxes d'électricité et TLPE).

| Evolution des lignes des impôts et taxes exprimés en K€ de 2019 à 2021 |              |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Libellé compte   | 2019         | 2020         | 2021         |
| Impôts directs locaux  | 5 396        | 5 504        | 5 737        |
| Charges de péréquation (DSC)   | 411          | 411          | 112          |
| Charges de péréquation (FPIC)  | 148          | 145          | 145          |
| Droits de mutation ou publicité foncière                               | 372          | 454          | 370          |
| Autres taxes (Dt de place, Taxe électricité et TLPE)                   | 131          | 137          | 141          |
| <b>Total impôts et taxes (73)</b>                                      | <b>6 459</b> | <b>6 652</b> | <b>6 505</b> |

| Evolution exprimée en % par rapport aux impôts et taxes      | 2019        | 2020        | 2021        |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Impôts directs locaux  | 84%         | 83%         | 88%         |
| Charges péréquation (DSC)                                    | 6%          | 6%          | 2%          |
| Charges péréquation (FPIC)                                   | 2%          | 2%          | 2%          |
| Droits de mutation ou publicité foncière                     | 6%          | 7%          | 6%          |
| Autres taxes (Droits de places, taxes d'électricité et TLPE) | 2%          | 2%          | 2%          |
| <b>Total impôts et taxes (73)</b>                            | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

- **L'évolution des impôts locaux (compte 73111)**

Les recettes liées aux impôts directs locaux augmentent de manière continue depuis plusieurs années comme le montre le graphique ci-après.



Entre 2019 et 2021, le montant des impôts locaux a augmenté de 6% et représente aujourd'hui 88% du poste des impôts et taxes, ceci bien que les taux votés par le conseil municipal soient stables depuis l'exercice 2014.

Cette hausse s'explique par deux éléments :

- L'augmentation des bases calculée par une formule de revalorisation annuelle par l'Etat (INSEE),
- L'accroissement de l'assiette fiscale dû à la construction de nouveaux logements sur la commune de Bihorel.

- **Diminution de la fiscalité reversée et en particulier de la dotation de solidarité communautaire**

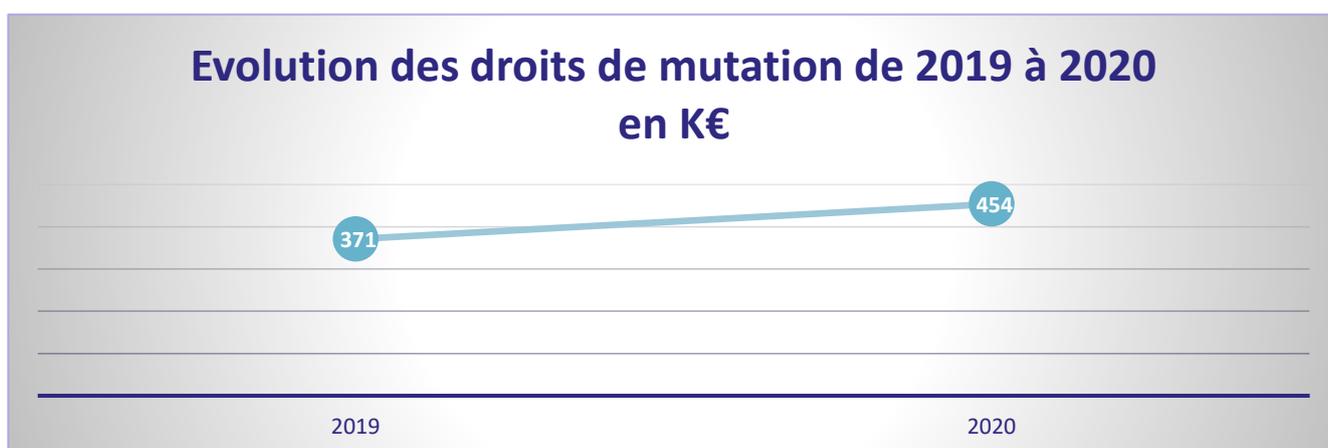
En revanche, il est à noter cette année une baisse significative (-306 K€) de la dotation de solidarité communautaire pour une répartition différente au profit de la TEOM.

Cette diminution conséquente impacte directement l'évolution des recettes d'impôts et taxes à la baisse alors que dans le même temps les impôts locaux augmentent et les droits de mutation se stabilisent. Cette différence se retrouve sur le global des impôts et taxes.

- **L'évolution des droits de mutation (compte 7381)**

Le second levier dont dispose la ville ces dernières années sont les droits de mutation.

Pour 2021, nous allons tabler un montant prudent de 370 K€.



La ville de Bihorel observe une hausse constante des droits de mutation, ce qui traduit à la fois une forte attractivité de la commune grâce aux différents programmes de constructions de logements collectifs qui sont en cours ces dernières années.

## **b) Dotations, Participations et Subventions (chapitre 74)**

Les dotations et participations représentent la seconde source de financement de la section de financement puisque ces recettes représentent 21% des recettes réelles de fonctionnement.

Parmi ces dotations, la principale est la Dotation Globale de Fonctionnement, aussi appelée DGF, puisqu'à elle seule elle représente 63 % des recettes de dotations pour 2021.

### • **La DGF et ses composantes**

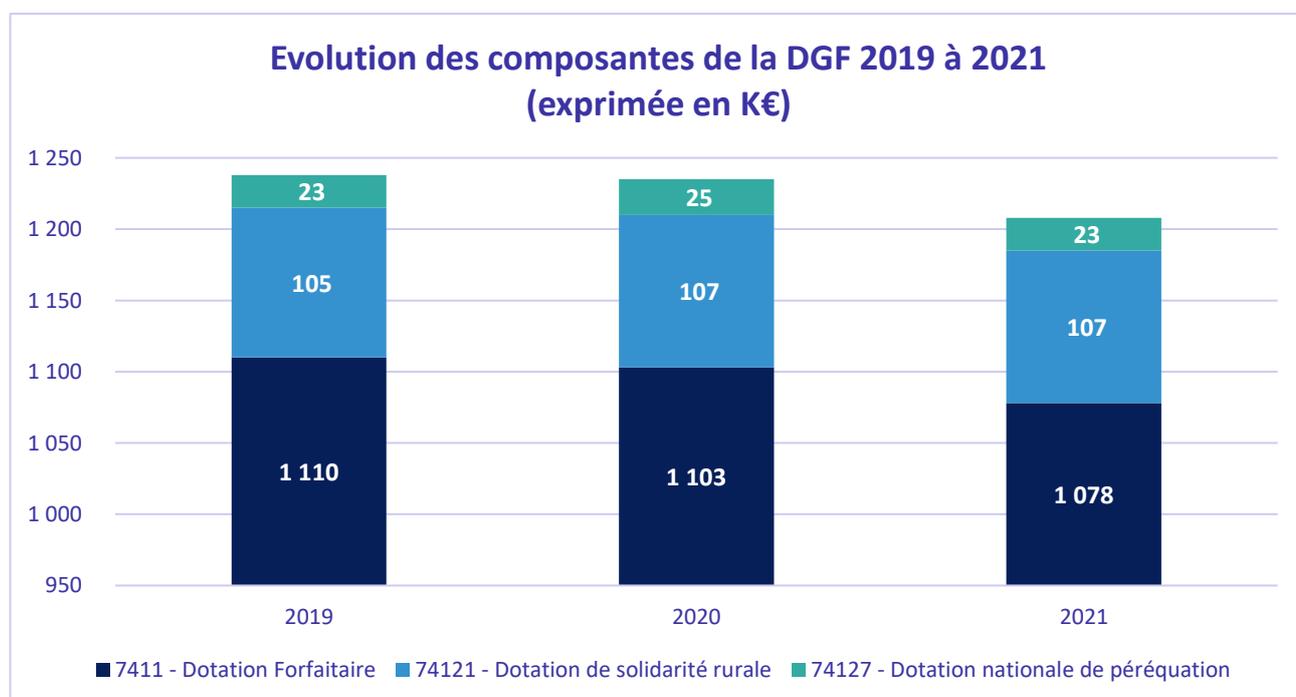
La DGF est une dotation versée par l'Etat en fonction de critères comme la population.

Elle se compose de trois éléments distincts :

- La dotation forfaitaire aussi appelée DF (7411)
- La dotation de solidarité rurale aussi appelée DSR (74121)
- Et la dotation nationale de péréquation aussi appelée DNP (74127)

**Niveau de DGF (exprimé en €) de 2019 à 2021 :**

| Exercice  | 2019             | 2020             | 2021             |
|---|------------------|------------------|------------------|
| 7411 - Dotation Forfaitaire (DF)                | 1 109 642        | 1 102 735        | 1 077 582        |
| 74121 - Dotation de solidarité rurale (DSR)     | 104 745          | 107 266          | 107 469          |
| 74127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) | 23 239           | 25 046           | 22 541           |
| <b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>       | <b>1 237 626</b> | <b>1 235 047</b> | <b>1 207 592</b> |



La DGF, qui avait diminué de manière très importante ces dernières années, semble à présent se stabiliser sur la période 2019/2020. Cependant, une petite baisse est à nouveau observée sur l'année 2021.

Sur les 7 dernières années, la perte de DGF cumulée par rapport à l'année référence 2014 représente 3 118 034 €.

| Pertes cumulées de DGF par rapport au niveau de DGF de 2014 (exprimées en €) | Dotations forfaitaires | DSR            | DNP             | Pertes cumulées DGF |
|--|------------------------|----------------|-----------------|---------------------|
| 2015   | -179 665               | 4 572          | -14 629         | <b>-189 722</b>     |
| 2016   | -386 402               | 13 354         | -17 372         | <b>-390 420</b>     |
| 2017   | -485 067               | 22 841         | -19 841         | <b>-482 067</b>     |
| 2018   | -510 994               | 32 935         | -19 170         | <b>-497 229</b>     |
| 2019   | -523 977               | 34 138         | -18 822         | <b>-508 661</b>     |
| 2020   | -530 884               | 36 659         | -17 015         | <b>-511 240</b>     |
| 2021   | -556 037               | 36 862         | -19 520         | <b>-538 695</b>     |
| <b>Total de perte</b>  | <b>-3 173 026</b>      | <b>181 361</b> | <b>-126 369</b> | <b>-3 118 034</b>   |

La DGF constitue une part non négligeable des recettes. Bien que la ville ait constaté une baisse significative depuis 2014, il semble que son montant se stabilise depuis environ 2 ans.

Outre la DGF, la seconde source de financement provient des participations et des versements de la CAF pour la crèche, le périscolaire et l'extrascolaire.

### ***c) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)***

Les produits des services arrivent en 3<sup>ème</sup> position derrière les impôts locaux et la DGF, ils représentent environ 6% à 7% des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous (montants exprimés en €) présente l'évolution des redevances sur les 3 dernières années :

| Evolution des recettes du produit des services | 2019           | 2020           | 2021           |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Redevances usagers (crèche, jeunesse, anciens) | 618 137        | 437 730        | 613 120        |
| Autres redevances                              | 99 198         | 106 767        | 56 398         |
| <b>TOTAL produits des services</b>             | <b>717 335</b> | <b>544 497</b> | <b>669 518</b> |

Les produits des services sont majoritairement constitués des redevances des usagers :

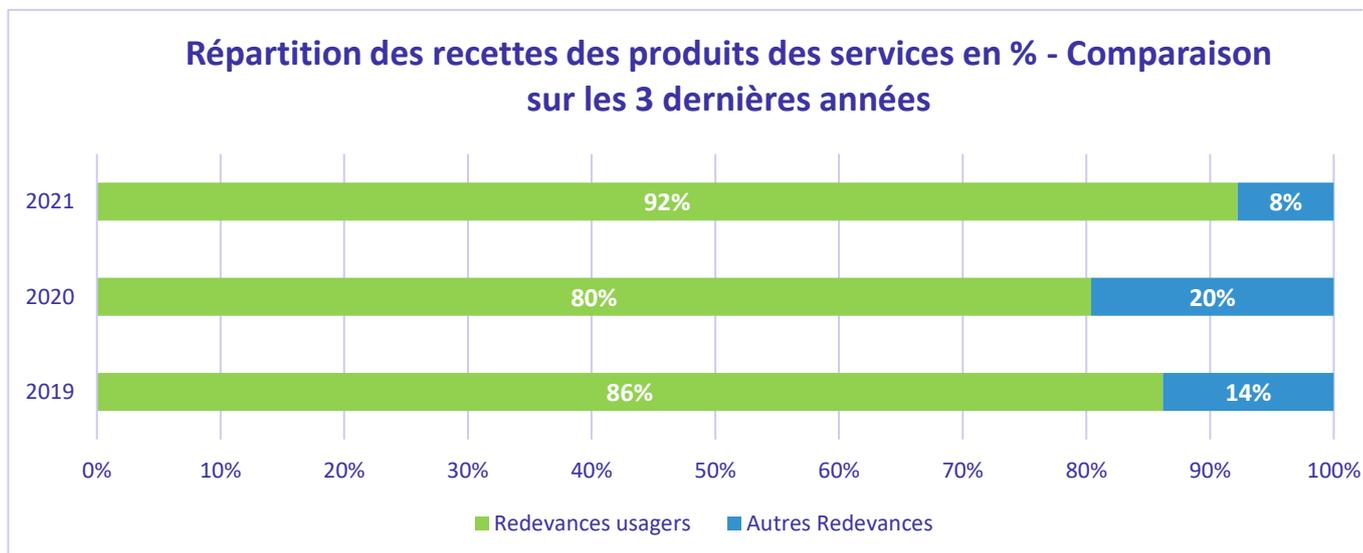
- Petite enfance : facturation des crèches ;
- Jeunesse : facturation de la restauration scolaire, périscolaire et accueils de loisirs ;
- Anciens : facturation du banquet et de la sortie des anciens.

Ces dernières représentent 86% des recettes totales des produits des services au titre de 2019 et 92% au titre de 2021. L'année 2020 n'est pas représentative.

Il est à noter que les recettes des usagers ont diminué de 29% entre 2019 et 2020 puisque de nombreux services ont été mis à l'arrêt ou stoppés pendant les confinements liés à la COVID-19. Cependant, ces

recettes retrouvent leur niveau d'avant l'épidémie de COVID en 2021. Le niveau des recettes des usagers retrouve quasiment son niveau de 2019 (soit avant la crise).

Les redevances des usagers constituent la principale composante des produits des services.



En revanche, les autres produits ont baissé de 47% par rapport à 2020.

#### **d) Les autres recettes**

- **Les revenus des immeubles (chapitre 75)**

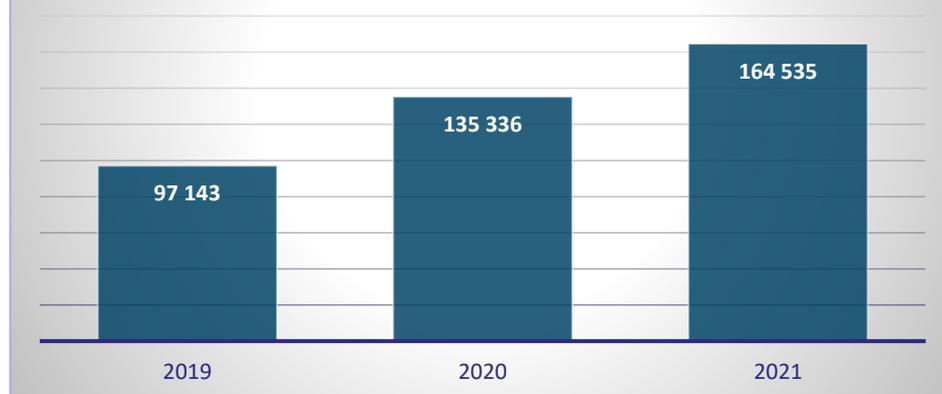
Ces recettes représentent 1% des recettes réelles de fonctionnement.

Il est à noter que les revenus des immeubles ont diminué en 2020 puisque la ville n'a pas loué ses salles municipales, en effet les locations ont été interrompues du fait de la crise sanitaire.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Les atténuations de charges correspondent à des recettes de remboursement de salaires versées par l'assurance statutaire Gras Savoye pour les agents titulaires ou non titulaires qui travaillent plus de 28h par semaine et par la CPAM pour les agents non titulaires dont la quotité hebdomadaire de travail est inférieure à 28 heures. Ces remboursements interviennent de la part de l'assurance statutaire pour compenser les arrêts maladies pour accident de travail, longue maladie...

## Evolution du remboursement des rémunérations et des charges sociales de 2019 à 2021 en €



Le graphique précédent met en évidence l'augmentation des recettes liées aux absences des agents. Cela signifie que les absences sont plus longues et/ou plus nombreuses et cela augmente donc les indemnités.

Ces recettes viennent en déduction du total des charges de personnel pour obtenir les charges nettes, ainsi les dépenses de personnel ne seraient plus que de 4 743K€.

## 2. Evolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 derniers exercices

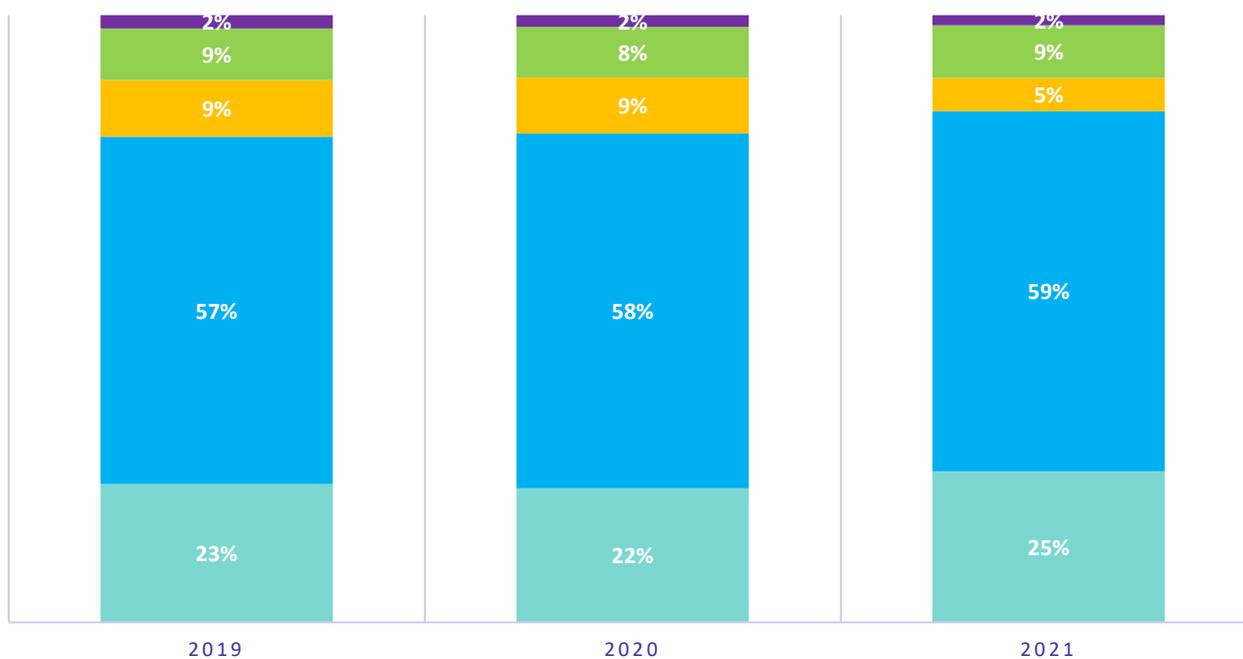
Ce tableau présente les dépenses (réelles et d'ordre) de fonctionnement réparties par grands chapitres.

| Dépenses de fonctionnement de 2019 à 2021 (CA 2021 projeté) exprimés en € |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Types de dépenses   | 2019             | 2020             | 2021             |
| Charges à caractère général (011)   | 1 871 385        | 1 820 813        | 2 112 453        |
| Charges de personnel (012)  | 4 705 031        | 4 809 777        | 4 910 494        |
| Atténuation de produits (chapitre 014)                                    | 763 654          | 760 431          | 449 988          |
| Autres charges de gestion courante (65)                                   | 701 028          | 688 135          | 725 260          |
| Charges financières (66)  | 180 091          | 159 141          | 138 885          |
| Charges exceptionnelles (67)  | 709              | 5 364            | 24 513           |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>                           | <b>8 221 898</b> | <b>8 243 661</b> | <b>8 361 593</b> |
| + Opérations d'ordre (042 et 043)   | 445 315          | 227 377          | 230 490          |
| <b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT</b>                              | <b>445 315</b>   | <b>227 377</b>   | <b>230 490</b>   |
| <b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>                               | <b>8 667 213</b> | <b>8 471 038</b> | <b>8 592 083</b> |

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel qui représentent le 1<sup>er</sup> poste de dépense avec près de 60% des dépenses réelles de fonctionnement, viennent ensuite les charges à caractère général de 22 à 25%, soit environ 1/4 des dépenses, 9% pour les autres charges de gestion courante et 5% pour les atténuations de produits (fiscalité reversée).

## EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DRF DE 2019 À 2021 EN %

■ Charges à caractère général (011)      ■ Charges de personnel (012)  
■ Atténuation de produits (chapitre 014)      ■ Autres charges de gestion courante (65)  
■ Charges financières (66)



### a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

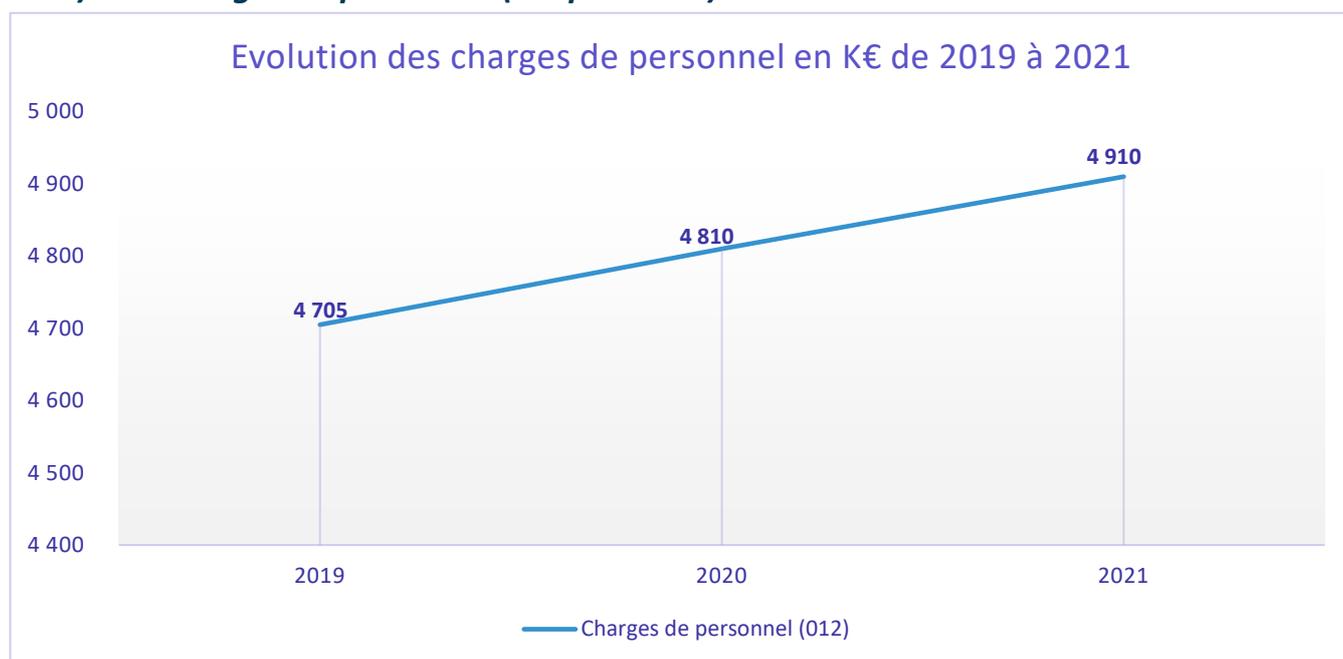
Les dépenses à caractère général constituent le second poste de dépenses puisqu'il représente environ 25% soit ¼ des dépenses réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des dépenses à caractère général de 2019 à 2021.

| Evolution des charges à caractère général (chapitre 011) de 2019 à 2021 |             |             |             |
|---|-------------|-------------|-------------|
|   | 2019        | 2020        | 2021        |
| <b>011 - Charges à caractère général</b>                                | 1 871 385 € | 1 820 813 € | 2 112 453 € |

Les charges à caractère général augmentent de manière importante entre 2020 et 2021. Certaines dépenses ont sensiblement augmenté telles que l'entretien des bâtiments publics, l'entretien et la réparation de matériel, les études et recherches (études qualité de l'air, études d'accessibilité et rénovation thermique), les prestations diverses (vérifications électriques analyses bactériologiques et paiement du séjour de la colonie de cet été).

## b) Les charges de personnel (chapitre 012)



Les dépenses de personnel constituent le 1<sup>er</sup> poste de dépense de la ville de Bihorel.

Elles représentent :

- 57% des dépenses réelles de fonctionnement au titre de 2019,
- 58% des dépenses réelles de fonctionnement au titre de 2020,
- 59% des dépenses réelles de fonctionnement au titre de 2021.

La ville observe une augmentation des charges de personnel sur ces dernières années qui s'explique par plusieurs facteurs qui seront développés ci-dessous.

- L'analyse des écarts entre 2020 et 2021 :

L'augmentation du SMIC au 01/10/2021 (10,48€ au lieu de 10,25€) a eu un impact sur la rémunération du personnel du périscolaire rémunéré à l'heure ainsi que sur les indices de rémunération des 6 premiers échelons des grilles indiciaires de catégorie C soit 4 000€.

La politique sociale d'avancement de grade a été très favorable en 2021 à la Ville de BIHOREL. Le GVT incluant non seulement les avancements d'échelon (report 2020 et effet 2021 : 26 300€) et de grade (report 2020 et effet 2021 : 6 600€) mais également le « PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (12 500€) et une revalorisation indiciaire (1 100€) a engendré une dépense de 46 500€ en 2021.

Une nouvelle prime de précarité a vu le jour en 2021. La dépense liée à cette prime représente 10 000€ supplémentaires.

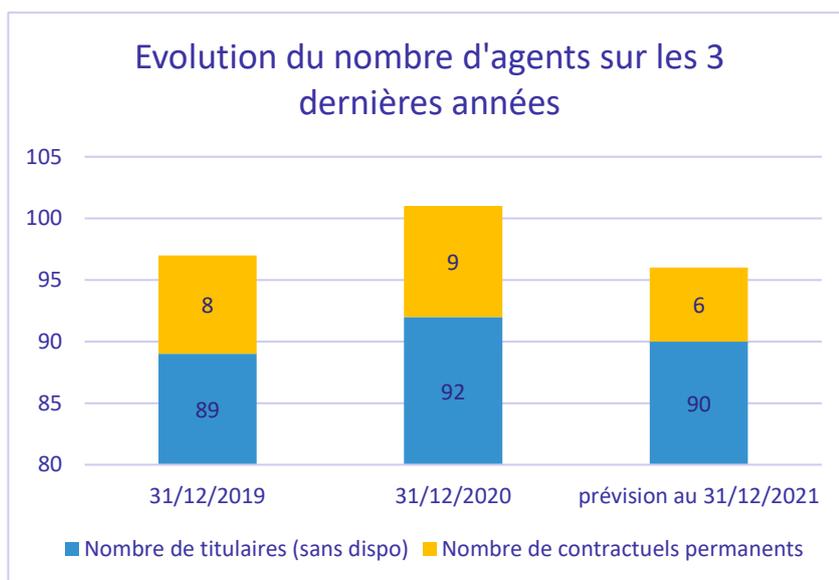
L'embauche de médiateurs sur la période estivale a généré une dépense de 10 500€. Des remplacements d'agents indisponibles ont généré une dépense de 22 000€. Le recrutement d'un apprenti a généré une dépense de 3 100€.

Les élections Départementales et Régionales ont également impliqué des dépenses de personnel à hauteur de 12 500€. L'organisation des astreintes hivernales a été modifiée en 2021.

Surtout, le taux de cotisation de l'assurance du personnel est passé de 3,26% en 2019 à 3,91% en 2020 impliquant une augmentation de 16 500€.

- **Evolution et répartition des effectifs de 2019 à 2021 et nombre d'ETP**

| Nombre d'agents                   | 31/12/2019 | 31/12/2020 | Prévision au 31/12/2021 |
|-----------------------------------|------------|------------|-------------------------|
| Nombre de titulaires (sans dispo) | 89         | 92         | 90                      |
| Nombre de contractuels permanents | 8          | 9          | 6                       |
| Nombre d'agents non permanents    | 66         | 62         | 62                      |
| <b>Effectif total</b>             | <b>163</b> | <b>163</b> | <b>158</b>              |

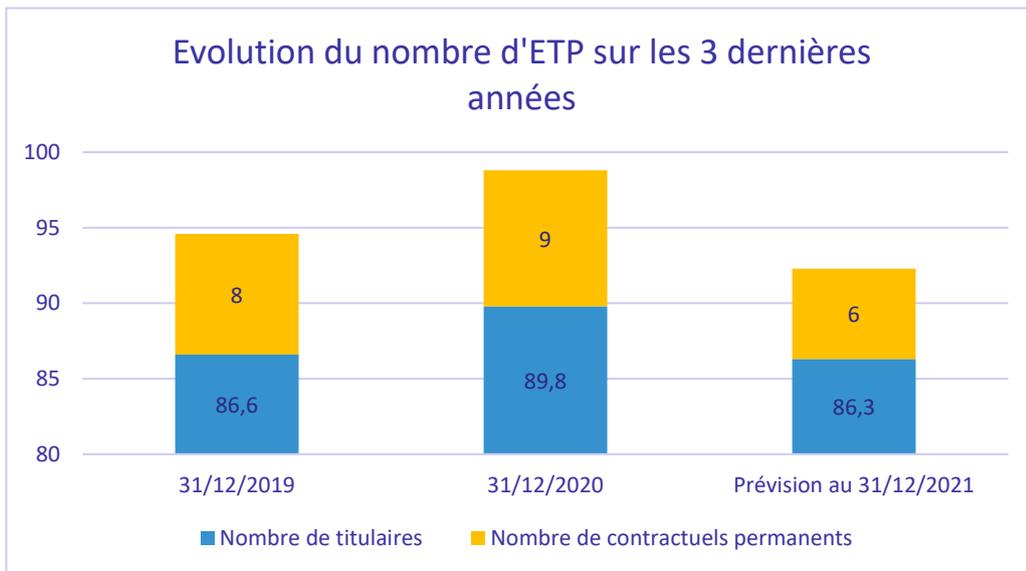


Les effectifs de la ville de Bihorel restent stables sur les 3 dernières années. Ce chiffrage n'intègre pas les agents titulaires en disponibilité que l'on retrouve dans le tableau ci-dessous. Les contractuels permanents incluent les agents de remplacement ainsi que ceux nommés en attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Les contractuels non permanents représentent les agents recrutés sur un motif d'accroissement temporaire ou saisonnier. Cet effectif comprend notamment les agents animateurs du service jeunesse par exemple.

|                                    | 31/12/2019 | 31/12/2020 | Prévision au 31/12/2021 |
|------------------------------------|------------|------------|-------------------------|
| Agents titulaires en disponibilité | 5          | 5          | 5                       |

| Nombre ETP                        | 31/12/2019  | 31/12/2020  | Prévision au 31/12/2021 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------------------|
| Nombre de titulaires              | 86,6        | 89,8        | 86,3                    |
| Nombre de contractuels permanents | 8           | 9           | 6                       |
| <b>TOTAL ETP</b>                  | <b>94,6</b> | <b>98,8</b> | <b>92,3</b>             |



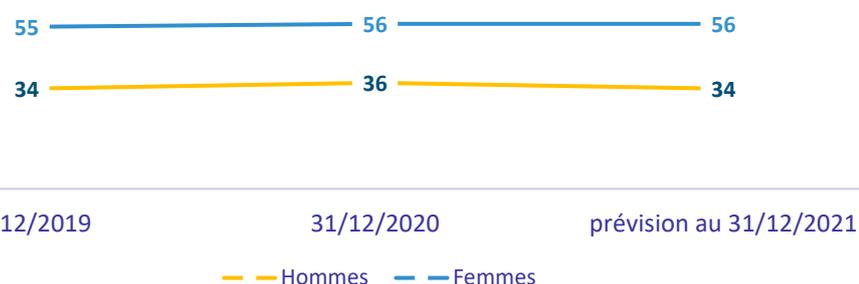
| Nombre d'agents à temps partiel | 31/12/2019 | 31/12/2020 | Prévision au 31/12/2021 |
|---------------------------------|------------|------------|-------------------------|
| Agents titulaires               | 11         | 10         | 15                      |

Les Equivalents Temps Plein (ETP) diminuent davantage que le nombre d'agents en raison d'une augmentation des agents à temps partiel. En effet, en 2021, 3 agents titulaires bénéficient d'un temps partiel thérapeutique pour raisons de santé à 80% ou 50%.

- **Rapport Hommes/ Femmes**

| Répartition titulaires HO/FE | 31/12/2019 | 31/12/2020 | Prévision au 31/12/2021 |
|------------------------------|------------|------------|-------------------------|
| Hommes                       | 34         | 36         | 34                      |
| Femmes                       | 55         | 56         | 56                      |
| Hommes %                     | 38,20%     | 39,13%     | 37,78%                  |
| Femmes %                     | 61,80%     | 60,87%     | 62,22%                  |

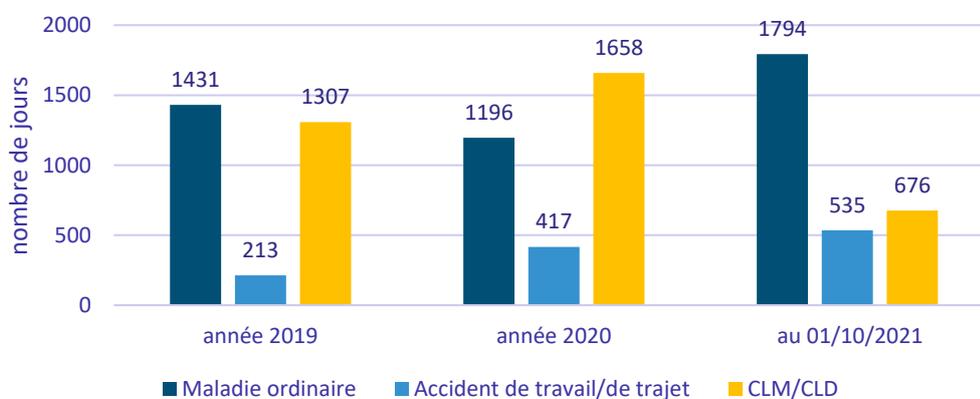
## RÉPARTITION HOMMES / FEMMES DES AGENTS TITULAIRES SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES



### • Evolution de l'absentéisme

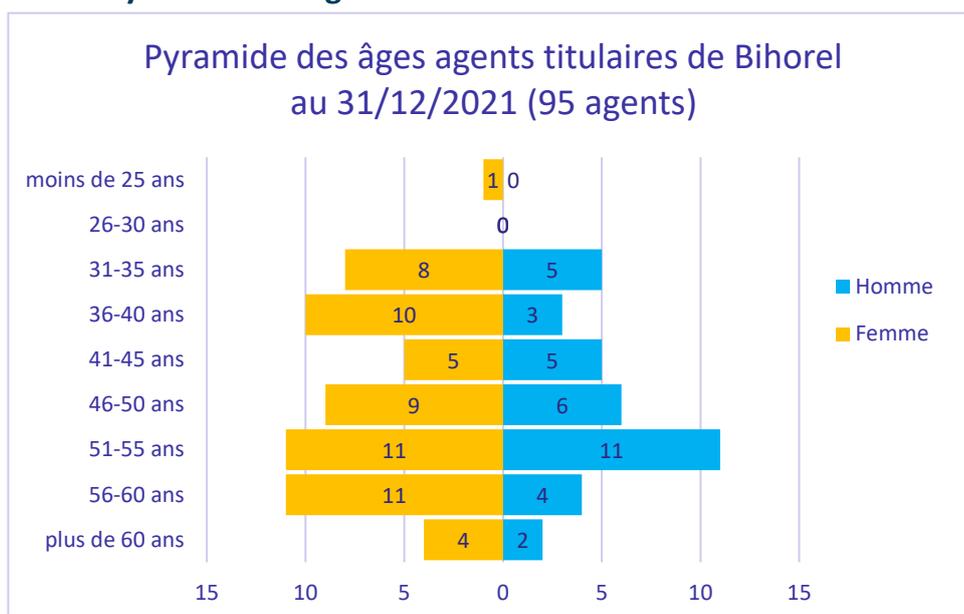
| Jours d'absence titulaires                            | Année 2019   | Année 2020   | Au 01/10/2021 |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Maladie ordinaire                                     | 1 431        | 1 196        | 1 794         |
| Accident de travail/de trajet                         | 213          | 417          | 535           |
| Congé Longue Maladie (CLM) / Congé Longue Durée (CLD) | 1 307        | 1 658        | 676           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 951</b> | <b>3 271</b> | <b>3 005</b>  |

### Nombre de jours d'absence pour raison de santé des agents titulaires sur 3 ans



| Nombre d'agents par type de maladie | 2019 | 2020 | Au 01/10/2021 |
|-------------------------------------|------|------|---------------|
| Maladie ordinaire                   | 41   | 39   | 34            |
| Accident de travail/de trajet       | 5    | 7    | 4             |
| CLM/CLD                             | 5    | 5    | 4             |

- **Pyramide des âges**



La pyramide des âges des agents titulaires de la ville de Bihorel nous indique que 43 agents (soit 45%) ont dépassé les 50 ans. L'effectif de la ville est donc vieillissant, nous laissant présager un certain nombre de départs à la retraite dans les 10 années à venir.

La ville de Bihorel devra donc rapidement réfléchir au remplacement de ces agents ou aux réorganisations éventuelles. Il semble que deux agents titulaires feront valoir leur droit à la retraite en 2022. Nous remarquons également que seul un agent titulaire a moins de 30 ans. La majorité des agents ont un âge compris entre 31 et 50 ans.

### ***c) Les charges liées à la péréquation***

Ce chapitre est constitué de deux éléments : l'attribution de compensation à verser à la Métropole et le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et communale) à reverser à l'Etat.

Le FPIC est le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il s'agit d'un mécanisme de solidarité avec les communes considérées comme 'moins favorisées ».

| <b>Evolution des charges de péréquation en € et en %</b> |                |                |                |                                     |                                     |
|--|----------------|----------------|----------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Années</b>  | <b>2019</b>    | <b>2020</b>    | <b>2021</b>    | <b>Evolution en €<br/>2021/2019</b> | <b>Evolution en<br/>% 2021/2020</b> |
| Attribution de compensation (Métropole)                  | 752 941        | 752 941        | 446 617        | -306 324                            | -39%                                |
| FPIC (Etat)  | 10 713         | 7 490          | 3 371          | -7 342                              | -64%                                |
| <b>Total charges de péréquation (014)</b>                | <b>763 654</b> | <b>760 431</b> | <b>449 988</b> | <b>-313 666</b>                     | <b>-40%</b>                         |

Les charges d’attribution de compensation à verser à la métropole baissent de manière significative -306 K€ en 2021 par rapport aux deux exercices précédents. Elles diminuent dans la même proportion que la dotation de solidarité communautaire que nous verse la Métropole (confère la partie recettes de fonctionnement).

#### **d) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

**Evolution des autres charges de gestion courante (montants exprimés en €)**

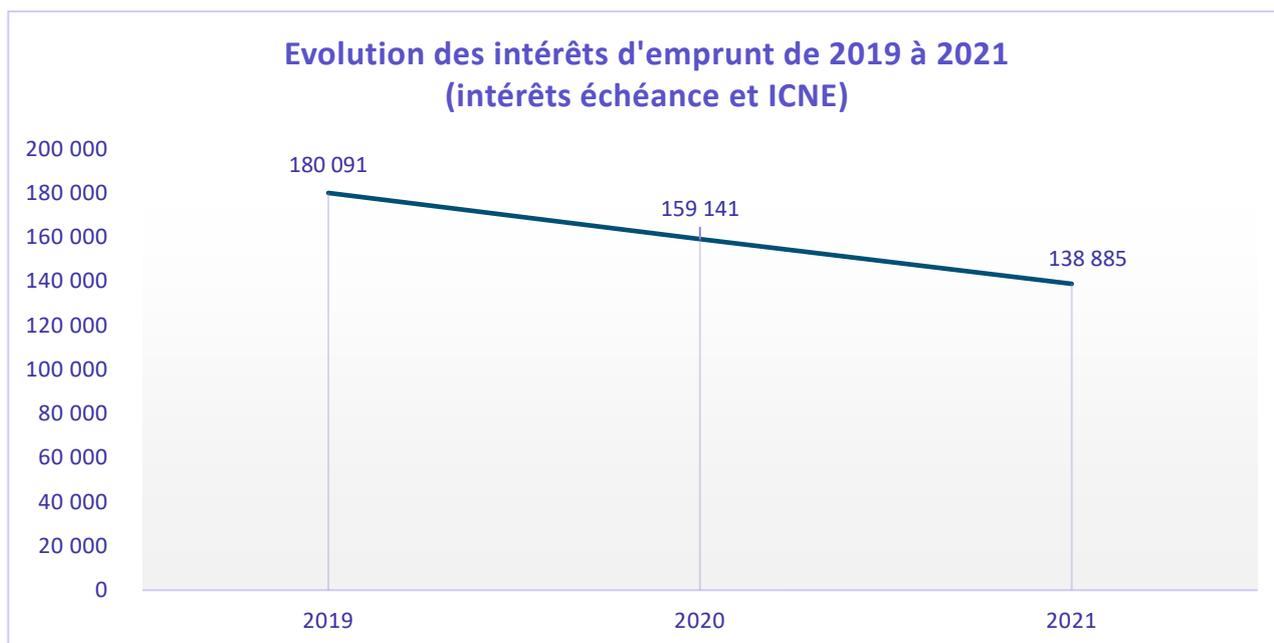
|   | <b>2019</b>    | <b>2020</b>    | <b>2021</b>    |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Indemnités des élus + formations  | 109 851        | 109 380        | 116 042        |
| Subventions aux associations (6574)   | 404 193        | 399 419        | 406 380        |
| Subvention au CCAS (657362)   | 60 000         | 60 000         | 75 000         |
| Subvention au SI2B (65548)  | 43 000         | 40 000         | 52 000         |
| Participation fonctionnement écoles privées et participation scolarisation hors communes (6558) | 73 972         | 67 888         | 65 632         |
| Autres charges  | 83 984         | 79 336         | 10 206         |
| <b>TOTAL Autres charges de gestion courante (65)</b>  | <b>701 028</b> | <b>688 135</b> | <b>725 260</b> |

Ce chapitre regroupe les subventions de fonctionnement versées aux associations, les indemnités et cotisations des élus, la subvention d’équilibre versée au CCAS et la contribution financière obligatoire au SI2B aussi appelé participation communale pour contribuer à l’équilibre budgétaire de ce budget annexe et les contributions obligatoires versées aux autres organismes (écoles privées, écoles des autres villes pour les dérogations). Les subventions versées aux associations sont plutôt stables sur ces trois dernières années.

#### **e) Les charges financières (chapitre 66)**

Le tableau ci-dessous montre que les intérêts de la dette ont diminué de 23% entre 2019 et 2021. En effet, la municipalité n’a pas souhaité contracter de nouvel emprunt sur la mandature précédente (2014 à 2020) ce qui a eu pour effet de voir diminuer de façon drastique les intérêts d’emprunt. Bien qu’un nouvel emprunt ait été contracté sur l’exercice 2021 avec un remboursement des intérêts prévu à partir de décembre 2021, le montant des charges financières continue à diminuer :

| <b>Evolution des frais financiers de 2019 à 2021 (montants exprimés en €)</b> |             |             |             | <b>Evolution en %<br/>2021/2019</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------------------------------|
| <b>Années</b>   | <b>2019</b> | <b>2020</b> | <b>2021</b> |                                     |
| Intérêts d’emprunt (intérêts échéance et ICNE)                                | 180 091     | 159 141     | 138 885     | -23%                                |



### 3. Principaux ratios et indicateurs financiers et budgétaires 2019-2021

Les ratios financiers fonctionnent à l'image de signaux d'alerte, permettant de détecter rapidement et facilement des difficultés ou des potentialités financières de la collectivité. Autrement dit, les ratios sont utiles pour conduire une analyse financière communale et envisager l'avenir. En revanche, il est impératif de les comparer à des communes de strates comparables.

- **L'épargne ou l'autofinancement**

Le niveau de l'épargne est un indicateur essentiel traduisant la santé financière d'une collectivité.

**L'épargne de gestion, aussi appelée « EG »** : elle caractérise l'évolution des dépenses et recettes courantes de la ville (hors éléments financiers et exceptionnels). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne santé financière de la commune.

**L'épargne brute (aussi appelée « CAF » brute ou capacité d'autofinancement brute)** mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. Il s'agit de l'un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, elle permet de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

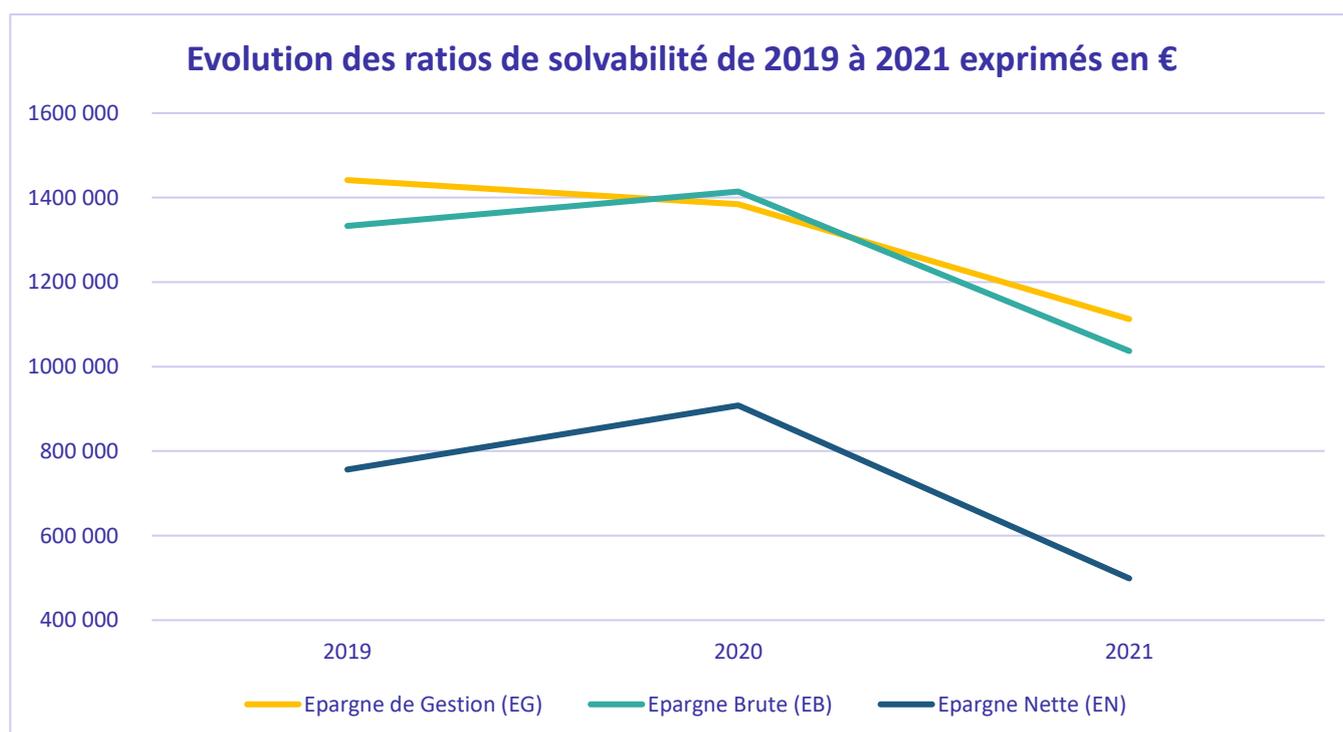
**Le taux d'épargne brute** se calcule en divisant l'épargne brute par les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est exprimé en pourcentage. Il se traduit par la part des recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement en vue de

financer sa section d'investissement. Le seuil minimal d'alerte retenu est de 8% et la zone de vigilance est de 10%.

**L'épargne nette (disponible) ou « CAF » nette ou autofinancement net** est calculée en divisant l'épargne nette par le remboursement du capital de la dette. C'est ce qu'il reste pour financer les investissements directs.

| <b>Evolution des ratios financiers de solvabilité de 2019 à 2021 (montants exprimés en €)</b> |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|
|   | <b>2019</b>      | <b>2020</b>      | <b>2021</b>      |
| Recettes courantes (A)  | 9 459 931        | 9 463 742        | 9 310 695        |
| Dépenses courantes (B)  | 8 018 546        | 8 079 156        | 8 198 196        |
| <b>Epargne de Gestion (EG)</b><br><b>C = A - B</b>  | <b>1 441 385</b> | <b>1 384 586</b> | <b>1 112 499</b> |
| Résultats financiers (76-66) (D)  | -144 739         | -138 054         | -121 742         |
| Résultats exceptionnels hors cession d'immo (E)   | 36 409           | 167 788          | 46 079           |
| <b>Epargne Brute (EB)</b><br><b>F = C + D + E</b>   | <b>1 333 055</b> | <b>1 414 320</b> | <b>1 036 899</b> |
| Remboursement courant du capital de la dette (G)  | 650 094          | 593 916          | 623 732          |
| Créances sur des collectivités (compte 276351) (H)  | 73 481           | 87 628           | 85 627           |
| <b>Epargne Nette (EN)</b><br><b>I = F - G + H</b>   | <b>756 442</b>   | <b>908 032</b>   | <b>498 794</b>   |

La capacité de financement des investissements de la collectivité s'apprécie notamment par les niveaux d'épargne qu'elle peut atteindre.



## 4. La dette

Il s'agira en particulier d'analyser la structure et l'évolution de l'encours de dette et des annuités.

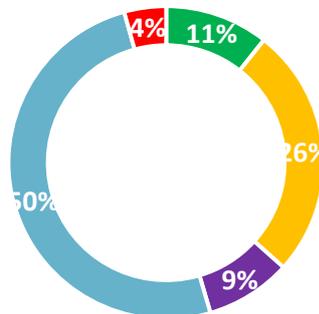
- **Stock de dette au 31/12/2021**

Au 31/12/2021, la ville de Bihorel compte 10 emprunts contractés auprès de différents établissements bancaires pour un encours qui s'élève à 3 903 K€.

**Répartition par prêteurs au 31/12/2021 :**

| Répartition des emprunts par prêteurs (montants exprimés en €) |                       |                    |  |
|--|-----------------------|--------------------|--|
| Prêteurs   | Encours au 31/12/2021 | K initial Emprunté | Répartition de l'encours restant dû par prêteurs % |
| CDC  | 415 720               | 779 000            | 11%  |
| Caisse d'Epargne   | 1 015 106             | 1 333 695          | 26%  |
| La Banque Postale  | 344 167               | 350 000            | 9%   |
| Caisse Française de Financement local                          | 1 960 529             | 4 676 399          | 50%  |
| Crédit Agricole  | 167 837               | 719 300            | 4%   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 903 359</b>      | <b>7 858 394</b>   | <b>100%</b>  |

Répartition de l'encours restant dû par prêteurs %

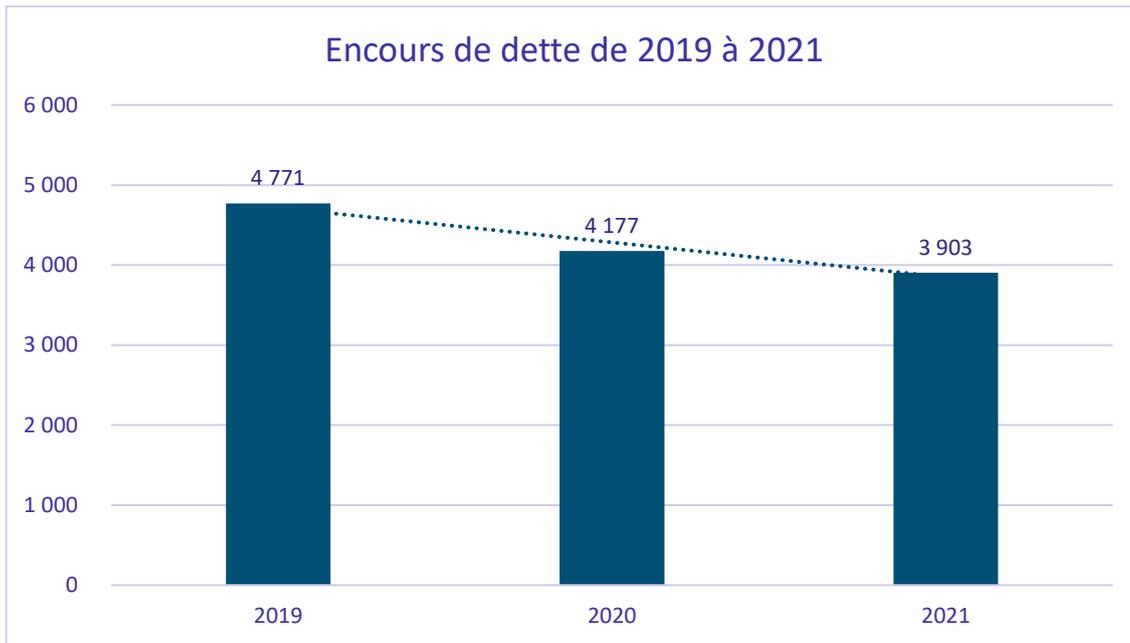


■ CDC ■ Caisse d'Epargne ■ La Banque Postale ■ Caisse Française de Financement local ■ Crédit Agricole

- **Evolution de l'encours de dettes :**

Après plusieurs années sans réaliser d'emprunts, en 2021 la ville a contracté un nouvel emprunt de 350 K€ afin de financer les travaux de la place de l'église. Le remboursement de la première échéance de cet emprunt interviendra en décembre 2021. Malgré ce nouvel emprunt, la ville de Bihorel constate une diminution significative (-18%, ce qui représente 868 K€ de moins) de son encours de dette entre 2019 et 2021.

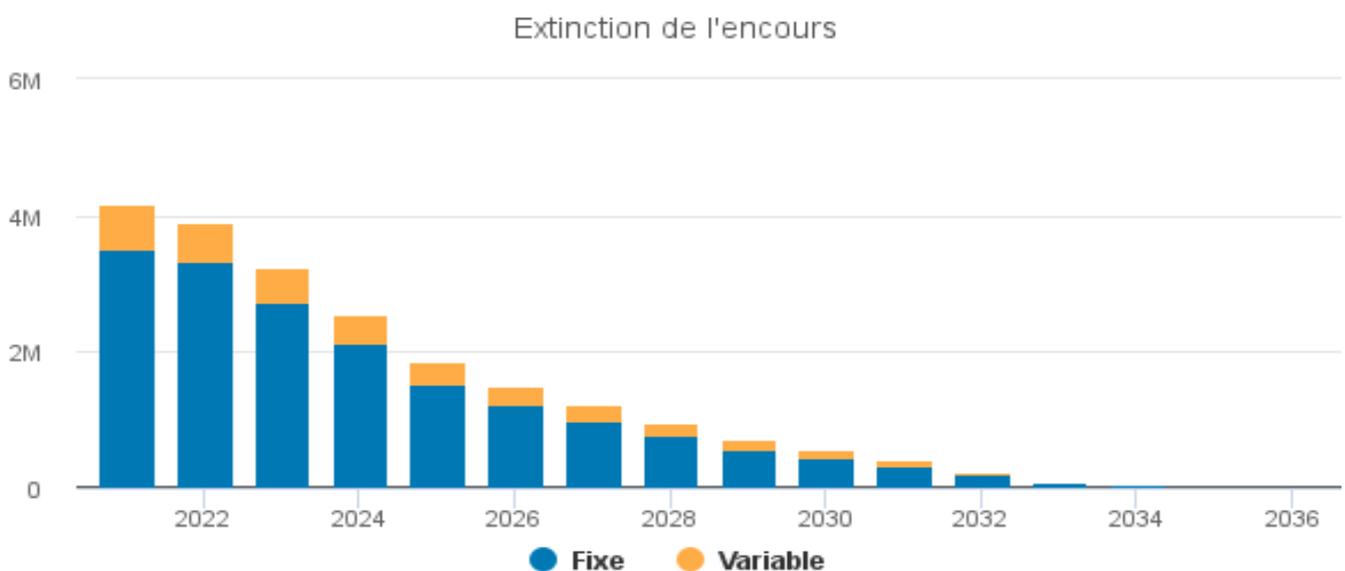
|                           | Evolution de l'encours de dette en K€ |       |       | Evolution en % 2021/2019 |
|---------------------------|---------------------------------------|-------|-------|--------------------------|
|                           | 2019                                  | 2020  | 2021  |                          |
| Encours de dette au 31/12 | 4 771                                 | 4 177 | 3 903 | -18%                     |



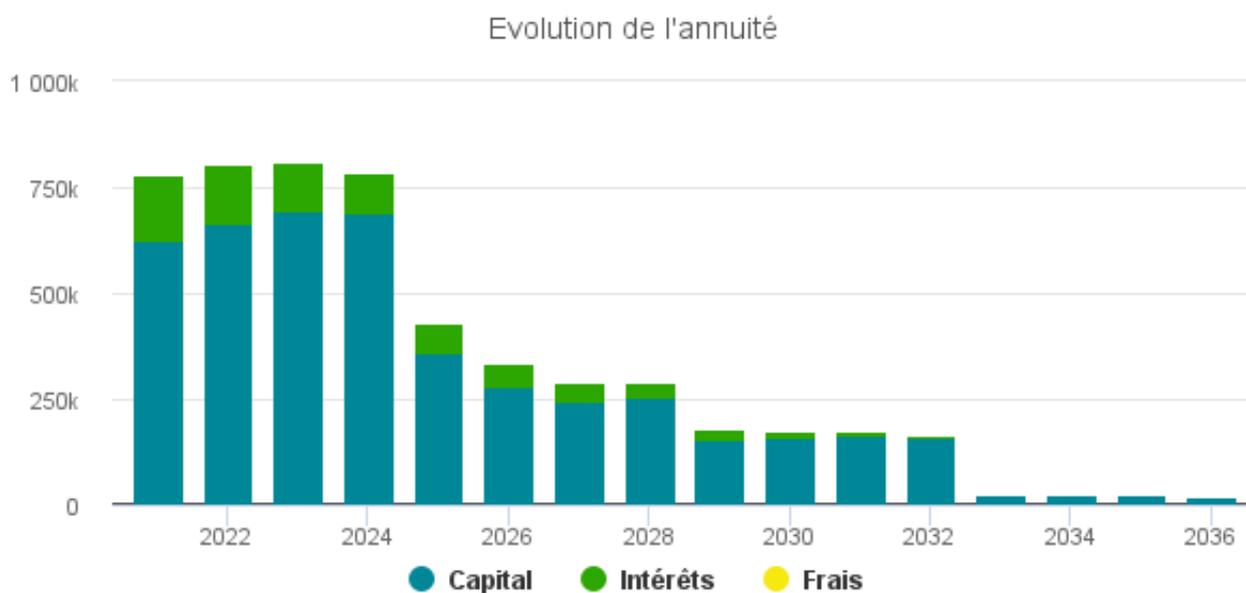
- Répartition de l'encours au 31/12/2021

| Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2021 |                   |            |             |              |            |            |                               |
|---|-------------------|------------|-------------|--------------|------------|------------|-------------------------------|
| Catégorie (A)   | Encours 01/01 (B) | Tirage (C) | Annuité (D) | Intérêts (E) | Capital    | Solde (G)  | Encours 31/12 (H) = B + C - F |
|   |                   |            |             |              | Amort. (F) |            |                               |
| EMPRUNTS EN EUROS                                       | 4 177 089,99      | 350 000,00 | 780 821,81  | 157 090,73   | 623 731,08 | 780 821,81 | 3 903 58,91                   |

- Extinction de l'encours de dette au 31/12/2021



## → Evolution de l'annuité au 31/12/2021



- **Ratio de désendettement**

Ce ratio permet d'estimer au bout de combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

| Evolution du ratio de désendettement (exprimé en année) |             |             |             |
|---|-------------|-------------|-------------|
|   | 2019        | 2020        | 2021        |
| Dettes au 31/12/2021                                    | 4 771 006   | 4 177 090   | 3 903 359   |
| Epargne brute   | 1 333 055   | 1 414 320   | 1 036 899   |
| <b>Ratio de désendettement</b>                          | <b>3,58</b> | <b>2,95</b> | <b>3,76</b> |

## B. Analyse rétrospective en investissement de 2019 à 2021

Il s'agit à présent de procéder à l'étude des dépenses d'équipement réalisées par la ville et aux modalités de financement.

### 1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, aussi appelé FCTVA, la Taxe d'aménagement, les subventions d'équipements, les emprunts et les excédents de fonctionnement capitalisés. Les recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à des encaissements mais participant à l'autofinancement sont : les amortissements, les provisions et les opérations patrimoniales.

L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (montants exprimés en €)</b>  |                  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|
|  | <b>2019</b>      | <b>2020</b>      | <b>2021</b>      |
| Résultat antérieur d'investissement reporté (001)  | 0                | 0                | 8 411            |
| FCTVA (10222)  | 158 021          | 122 598          | 140 964          |
| Taxe aménagement (10226)   | 0                | 0                | 2 021            |
| Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)   | 957 852          | 1 236 619        | 858 803          |
| Subventions d'investissement (13)  | 157 853          | 77 524           | 131 816          |
| Emprunts ou dettes assimilés (16)  | 0                | 0                | 350 000          |
| Autres immobilisations financières<br>Remboursement emprunt métropole (27)                           | 73 481           | 87 628           | 85 627           |
| <b>RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>   | <b>1 347 206</b> | <b>1 524 369</b> | <b>1 556 787</b> |
| Opérations patrimoniales<br>(amortissements, Renégociation de dettes, travaux en régie, cessions...) | 445 315          | 227 377          | 230 491          |
| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES</b>   | <b>1 792 521</b> | <b>1 751 746</b> | <b>1 787 177</b> |

#### Les recettes réelles d'investissement :

La ville a perçu :

- 140 K€ de FCTVA en 2021 contre 122 K€ en 2020 ;
- 350 K€ par un nouvel emprunt ;
- 131 K€ de subvention d'investissement en 2021 contre 77 K€ en 2020
- 859 K€ d'excédent de fonctionnement capitalisés en 2021

## 2. Les dépenses d'investissement

Il peut s'agir, soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicules, ordinateurs, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier (gymnase, école, salle polyvalente) ou de travaux importants, de mises aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année, la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle se modernise également afin d'optimiser l'efficacité du service rendu aux administrés. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers disponibles à leur financement.

Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (montants exprimés en €)</b> |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|
|   | <b>2019</b>      | <b>2020</b>      | <b>2021</b>      |
| Résultat antérieur reporté                                | 648 770          | 289 434          | 0                |
| Remboursement d'emprunt (16)                              | 650 094          | 593 916          | 623 731          |
| Dépenses d'équipement (20, 21, 23)                        | 734 362          | 859 329          | 890 449          |
| Autres (10226, 204)                                       | 9 913            | 0                | 61 197           |
| <b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>                  | <b>2 043 140</b> | <b>1 742 680</b> | <b>1 575 377</b> |
| Opérations patrimoniales                                  | 38 816           | 655              | 0                |
| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES</b>                  | <b>2 081 955</b> | <b>1 743 335</b> | <b>1 575 377</b> |

Les dépenses d'investissement à la rédaction du ROB s'élèvent à 1 575 K€. Dans les dépenses d'investissement, il est fondamental de distinguer les dépenses d'équipement 890 K€ et les dépenses financières 685 K€.

L'exercice 2021 n'étant pas encore clos, les dépenses inscrites ci-après évolueront encore d'ici à la clôture budgétaire.

### Détail des dépenses d'équipements (890 K€)

→ 219 K€ pour le service éducation/jeunesse/petite enfance :

- Groupe scolaire COTY : 17 K€ - acquisition d'une colonne de lavage, de panneaux d'affichage, de meubles de bibliothèque, de matériel informatique et déploiement de la WIFI ;
- Ecole maternelle MACE : 42 K€ - acquisition de vidéoprojecteurs interactifs, de meubles de salle de jeux, d'une tour de varappe, d'un baby grimette, fourniture et pose de rideaux, déploiement du wifi, reprise des évacuations des eaux usées et acquisition d'enceintes VPI ;
- Groupe scolaire MELIES : 8 K€ - acquisition de lits pour le dortoir, acquisition de vidéoprojecteurs interactifs, achat de vélos, acquisition de matériel informatique, réfection des toilettes et acquisition d'enceintes VPI ;
- Ecole primaire LARPIN : 37 K€ - panneaux d'affichage, acquisition de matériel informatique, fourniture et pose de rideaux et rénovation des faux plafonds ;
- Directions écoles : 4 K€ - acquisition d'ordinateurs pour les directeurs d'école ;

- Crèche : 5 K€ - installation de visiophones à la crèche Verdun et à la crèche Corneille, achat d'un lave-vaisselle et d'un réfrigérateur ;
- Restauration scolaire : 105 K€ - renouvellement du réseau d'eau potable, acquisition d'une ligne de self démontable, achat de containers chauffants, achat d'une éplucheuse, achat d'une friteuse au gaz pour le foyer municipal, achat d'un trancheur ;
- Accueils de loisirs et accueil périscolaire : 1 K€

→ **27 K€ pour la sécurité** - Caméra piéton, acquisition et pose d'une nouvelle porte au poste de police municipale, acquisition d'un coffre-fort, de caméras nomades piétons et de terminaux de verbalisation électronique ;

→ **166 K€ pour la rénovation des bâtiments**

- Hôtel de ville : 18 K€ - réfection partielle de la toiture, création d'un bandeau zinc, rénovation d'un chéneau ;
- Eglise : 16 K€ - rénovation des plafonds, des moulures, du clocher et frais de maîtrise d'œuvre ;
- Equipements & bâtiments sportifs : 103 K€ - remplacement des translucides du tennis couvert, réfection des sanitaires du vestiaire fille au gymnase Coubertin, changement de menuiseries salle Tissié, rénovation chéneau gymnase Hébert, changement de menuiseries Salle Jigoro Kano ;
- Bâtiments culturels : 11 K€ - isolation phonique de la salle de musique/danse et rénovation du mur du centre Gascard.
- Bâtiments publics : 18 K€ - frais d'études pour l'accessibilité des bâtiments publics.

→ **162 K€ pour l'aménagement & le cadre de vie** :

- Aire de jeux du parc de l'Argilière : 40 K€
- Cimetière : 34 K€ - cases de columbarium, exhumations, création du jardin du souvenir, frais d'études hydrologiques, fourniture et pose de bancs ;
- HDV : 25 K€ - frais d'études et bureaux d'études pour aménagement et l'accueil du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville ;
- Mobilier urbain : 5 K€ ;
- Parc privé de la ville : 5 K€ - aménagement de la cour du cabinet médical ;
- Restauration scolaire : 14 K€ - frais d'études R+1 Coty ;
- Equipements sportifs : 26 K€ - éclairage des deux courts de tennis, aménagement de la piste de pétanque et achat d'une traceuse pour les terrains engazonnés ;
- Vie associative : 13 K€ - frais d'études pour la pose d'une climatisation dans les locaux de l'association Fer-Faire.

→ **29 K€ pour la culture** :

- Matériel informatique et réseaux : 12 K€ - création d'une baie de brassage au centre culturel Gascard, pose de la fibre optique et acquisition d'un vidéoprojecteur à la Grange ;

- 
- Acquisition de mobilier/matériels : 17 K€ - chaises pour le centre Gascard, acquisition de 10 panneaux d'expositions, acquisition de socles pour sculptures et de spots leds dirigeables avec régie lumière ;

→ **177 K€ pour l'acquisition de véhicules** : sableuse, lame de déneigement, véhicule et réhausse pour camion.

→ **110 K€ pour le fonctionnement des services municipaux** :

Acquisition de logiciels, acquisition de mobilier, de matériel et d'équipement pour le bon fonctionnement des services municipaux.

**Détail des dépenses financières (685K€) au 31/12/2021 :**

→ **623 K€ remboursement du capital de la dette**

→ **62 K€ de subventions d'équipements versées au profit d'associations**

---

### III. Les orientations budgétaires 2022

Les quatre objectifs de l'action municipale pour 2022 :

- ➔ Maintenir les services publics de proximité et moderniser leur fonctionnement notamment pour les usagers ;
- ➔ Investir dans des opérations de rénovation énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique et s'inscrire dans une dynamique vertueuse de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ;
- ➔ Soutenir le tissu associatif et développer l'offre culturelle ;
- ➔ Ne pas recourir au levier fiscal.

#### A. La section de fonctionnement

Plus que jamais, il faut conserver la bonne dynamique du fonctionnement, avec des dépenses qui doivent augmenter moins vite que les recettes afin d'éviter « l'effet ciseaux ». C'est elle qui conditionne notre capacité d'autofinancement et in fine, notre capacité à investir de manière plus soutenue.

##### 1. Des recettes à conforter

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Nous construisons notre budget primitif (BP) 2022 sur la base d'une DGF stable dans son montant global : 1 230 K€. Cette DGF se décompose entre la dotation forfaitaire (1 100 K€) qui est la plus sujette à variation, la dotation de solidarité rurale (107 K€) et la Dotation Nationale de Péréquation (25 K€).

Ces dotations seront notifiées au printemps 2022, sûrement après l'adoption du BP 2022 qui interviendra le 3 février 2022.

Nous partons donc sur une base prudente de stabilité, des réajustements pourront avoir lieu en cours d'exercice par le biais de décisions modificatives.

- **La fiscalité communale**

Comme évoqué, nous serons fidèles à notre engagement de ne pas augmenter les taux communaux, inchangés depuis 2014.

La révision des bases fiscales est, quant à elle, calculée grâce à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre l'indice de novembre N-2 et celui de Novembre N-1 (ici 2021). Or, l'indice de novembre 2021 n'est pas connu à la rédaction de ce rapport. Il est donc difficile d'estimer et d'anticiper la hausse des bases fiscales.

Si nous nous basions sur une hausse prudente de 0,5% des bases, cela générerait un produit de 250 K€ supplémentaires.

Les nouveaux programmes immobiliers livrés à Bihorel permettent aussi d'escompter l'assiette fiscale et donc une majoration de nos recettes habituelles sur le foncier bâti (la taxe d'habitation étant maintenant supprimée pour la quasi-totalité des ménages).

### • L'excédent de fonctionnement antérieur reporté

| Evolution de l'excédent de fonctionnement reporté (I. 2) en € |  |  |
|---|--|--|
|   | <i>Total des recettes réelles de fonctionnement y compris Excédent antérieur reporté</i> | <i>Dont Excédent de fonctionnement reporté (n-1) article 002</i> |
| 2014  | 9 651 581,88 €   | 320 999,00 €   |
| 2015  | 10 662 523,26 €  | 630 245,00 €   |
| 2016  | 10 725 836,88 €  | 1 144 437,00 €   |
| 2017  | 12 069 915,61 €  | 728 773,00 €   |
| 2018  | 10 335 358,58 €  | 1 065 358,00 €   |
| 2019  | 10 654 503,75 €  | 902 103,00 €   |
| 2020  | 10 449 390,64 €  | 789 488,31 €   |
| 2021*   | 10 508 048,07 €  | 1 120 205,07 €   |

### • Le produit des services

Pour tenir compte en partie de l'inflation constatée et du renchérissement des denrées et fluides, la municipalité a fait le choix d'augmenter de 1% les tarifs aux usagers, soit une augmentation très modérée par rapport à l'inflation. Il est à noter que l'incertitude liée à la crise sanitaire fait peser un doute sur le produit de ces services aux usagers en cas de restriction ou d'arrêt des services.

### • Les autres recettes

- **La dotation de solidarité** versée par la Métropole s'élève à 111 680 € en 2022 (contre 411 968 € en 2021 et 2020). La ville constate une baisse de 306 K€ (réforme de la TEOM) décidée par la MRN. Cette baisse de 306 K€ s'observe également sur ce que la ville reverse à la MRN.
- **Les droits de mutation**, reflet du dynamisme de l'immobilier devraient atteindre le même montant qu'en 2021, soit environ 370 K€.
- **La taxe sur la consommation finale d'électricité**, la taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place seront comptabilisés à hauteur de 130 K€.

---

## 2. Des dépenses à maîtriser

L'exercice à venir ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices de ce point de vue en raison de la 5<sup>ème</sup> vague épidémique de Covid, de l'inflation très forte qui renchérit le coût de nos approvisionnements, de l'impact de certaines réformes de la Fonction Publique et de décisions gouvernementales qui font progresser notre masse salariale.

- **Remboursement du capital de la dette**

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 666 378,02 €.

- **Les dépenses liées au personnel municipal**

En 2021, ce poste représente 59% des dépenses réelles de fonctionnement et fait l'objet d'un contrôle rigoureux. Néanmoins, des facteurs incontournables doivent être pris en compte.

D'abord, le maintien d'un service public de qualité et notamment le maintien en régie municipale de certains services stratégiques (crèche, restauration, ...).

Ensuite, la nécessité de revoir les régimes indemnitaires par catégorie d'emploi et sous-groupe pour conserver une certaine attractivité.

**Néanmoins, la règle générale de conduite est de ne pas accroître les effectifs dans leur globalité.**

Enfin, des éléments de contexte s'imposent à nous :

- **Le taux de cotisation** de l'assurance du personnel est porté à 5,98%, ce qui engendre un surcoût de 30 K€. L'appel d'offre mutualisé par le Centre de Gestion 76 en 2022 permettra très certainement de revenir à une cotisation raisonnable malgré un taux de sinistralité qui reste fort ;
- **L'augmentation du SMIC et ses conséquences sur les grilles indiciaires** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 va entraîner une dépense supplémentaire de 20 K€ ;
- **L'année électorale 2022** est dense avec 4 tours d'élections à prévoir (16 K€).

- **Les charges à caractère général**

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement : denrées alimentaires, fluides et énergies, petit matériel et fournitures diverses.

A cet égard, la consultation en cours pour les denrées alimentaires qui permettra un approvisionnement répondant aux critères de la loi EGalim peut mener à une variation à la hausse de ce poste, même si un travail de contrôle et de limitation du gaspillage sera mené en parallèle.

---

Concernant les fluides, nous tablons sur une hausse assez importante de l'électricité et du gaz. A titre d'illustration, entre 2020 et 2021, le prix de l'énergie a augmenté de près de 13% (données INSEE). Il est hautement probable que ces hausses se poursuivent sur l'année 2022 qui arrive.

Il sera difficile de compenser ce surcoût de manière immédiate, sauf à jouer sur l'amplitude d'ouverture des équipements publics, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

La municipalité mise plutôt sur des investissements vertueux en matière énergétique pour arriver à une maîtrise globale de ces postes.

- **La participation au CCAS**

Elle sera stable en 2022 par rapport à la participation attribuée lors du BP 2021 avec une subvention d'équilibre de 70 K€.

L'expérience montre que la Covid 19 n'a pas eu de répercussions immédiates et fortes sur les demandes de prise en charge des familles ou des personnes vulnérables.

Par ailleurs, la reconduction de la colonie apprenante en été 2022 avec un nombre plus important d'enfants donnera lieu à des aides financières à verser aux familles bihorellaises.

- **La participation au SI2B**

L'étude de réactualisation des coûts de la réhabilitation a été prise en compte pour un montant de 7 K. Les dépenses d'amortissement sont encore importantes à constater, les crédits correspondants seront inscrits au BP 2022.

- **Le soutien au tissu associatif**

Les subventions aux associations seront maintenues pour ce qui concerne le fonctionnement habituel. Les demandes de subventions exceptionnelles seront étudiées avec attention par la municipalité qui veillera à ce que les difficultés ponctuelles de trésorerie ne mettent pas à mal la pérennité des associations qui animent le vivre ensemble à Bihorel.

- **Les intérêts de la dette**

Le stock de dette étant historiquement bas et malgré l'emprunt de 350 K€ levé cette année pour financer la part restant à la charge de la ville pour la place du Général de Gaulle, le remboursement des intérêts de la dette sera de 137 856,17 €. Les ICNE 2022 s'élèvent à 96 096,43 €.

- **La péréquation métropolitaine**

La réforme de la TEOM mise en place par la Métropole a pour conséquence de diminuer dans les mêmes proportions (-306 K€) les crédits que perçoit la ville au titre de la dotation de solidarité communautaire et les crédits que la ville doit reverser à la MRN au titre de l'attribution de compensation.

---

L'attribution que la ville reverse passe ainsi de 446 617 € en 2021 contre 752 941 € en 2020. Nous prévoyons de verser la même somme en 2022 qu'en 2021 à la MRN.

## **B. La section d'investissement**

Les efforts de gestion menés ces dernières années permettent d'envisager un nouveau cycle d'investissement à court et moyen terme, en gardant comme objectif de ne pas augmenter les impôts locaux et d'avoir un niveau de dette soutenable.

L'objectif est d'initier un cycle vertueux avec des investissements durables permettant de réduire les dépenses énergétiques et donc de baisser les dépenses de fonctionnement.

### **1. Les recettes d'investissement**

#### **• L'autofinancement**

A l'heure où nous préparons ce rapport d'orientations budgétaires, les résultats de l'exercice ne sont pas consolidés. Néanmoins, il est envisagé à ce stade de travailler sur un montant important d'investissement (dépenses d'équipement) à hauteur de 900 K€.

Les fonds propres seront abondés par la cession du terrain du stade Coubertin (Maison Médicale) pour 144 K€.

Le FCTVA générera une recette estimée d'environ 140 K€ sur l'exercice 2022 sur les dépenses d'équipement 2021.

#### **• Le recours systématique aux financements extérieurs**

La nouvelle ligne de conduite est d'opérer une recherche systématique de financements auprès de nos partenaires institutionnels que sont notamment :

- La Métropole (FASIL, divers fonds) ;
- Le Département (Aides aux communes) ;
- La Région (fonds régionaux et européens) ;
- L'Etat (DSIL, DETR, ...).

En l'occurrence et même si cela peut parfois entraîner des retards dans la réalisation de certains projets, il est souhaité que chaque opération soit financée à hauteur de 25 à 50% minimum avant d'être enclenchée.

La cellule des marchés publics travaille dans ce sens.

Les projets prévus en 2022 rentrent dans cette démarche et il a été demandé de recourir dès le début de ce mandat au FASIL de la Métropole Rouen Normandie afin que l'enveloppe globale (659 559 €) dédiée à Bihorel soit consommée d'ici la fin de la mandature.

---

## 2. Les dépenses d'investissement

Comme l'année dernière, la priorité est donnée aux travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité. Plutôt qu'une multitude de petits projets d'amélioration (ne donnant pas droit à subventions eu égard aux montants engagés et aux travaux prévus), la municipalité fait le choix de consacrer les moyens à un ou deux bâtiments municipaux.

- **Les travaux de rénovation énergétique**

L'école élémentaire René Coty fera l'objet de la rénovation thermique totale de ses bâtiments. L'étude énergétique a mis en évidence l'intérêt de procéder à ces travaux sur cette école très vaste, datant des années 70 et dont le retour sur investissement serait le plus rapide grâce aux importantes économies d'énergies réalisées.

A titre d'illustration, le coût des fluides à l'école élémentaire Coty et à la restauration scolaire Coty représente environ 36 K€ par an en 2021 contre 45 K€ en 2020 (fuite, réparée depuis).

Il est prévu de changer certaines huisseries et surtout d'isoler tout le revêtement extérieur du bâtiment, coût prévisionnel : 445 K€ (travaux et maîtrise d'œuvre).

- **Les travaux d'accessibilité**

L'étude qui a été menée a permis de faire un état exhaustif de l'accessibilité du patrimoine communal. Le patrimoine scolaire est à privilégier et des choix seront faits sur une école a minima en 2022.

- **Le déploiement de bornes de recharge électrique et le verdissement de la flotte automobile**

Une borne accessible au public sera installée Place Saint-Louis et une borne réservée à l'usage des véhicules municipaux sera positionnée dans les jardins de l'Hôtel de ville (12 K€).

Un véhicule 100% électrique sera acquis et destiné à l'usage partagé des services de la mairie (16 K€).

- **Le lancement du grand projet du mandat : la salle multifonction de l'hippodrome**

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été missionnée conformément aux engagements 2021. Les crédits engagés pour les phases d'« études de faisabilité » et de « choix du maître d'œuvre » sont reportés sur l'exercice 2022 à hauteur d'environ 100 K€.

Les crédits à inscrire au budget primitif 2022 pour financer la maîtrise d'œuvre s'élèvent à 60 K€.

- **Autres travaux dans les écoles**

La poursuite de l'équipement des écoles en rideaux dans les écoles : maternelle Méliès et élémentaire Larpin (16 K€).

Les frais de désamiantage et les travaux de réfection de sols dans les bureaux des directeurs de l'école maternelle et élémentaires Méliès à hauteur de 31 K€.

---

- **La police municipale**

Afin de permettre une intervention plus adaptée au terrain et aux besoins (lutte contre le rodéo urbain), la police municipale sera dotée de deux motos équipées, les agents en poste étant tous titulaires du permis moto (18K€).

- **Modernisation informatique des services**

→ **Création d'un portail famille** afin de permettre à chaque famille utilisatrice des services : petite enfance, jeunesse, restauration scolaire de pouvoir faire ses démarches en ligne (réservations, paiement des factures). Le coût estimé est de 20 K€.

→ **Refonte totale du site internet**

Le site internet actuel date de 2013 et nécessite d'être totalement revu pour répondre aux nouveaux usages. Il devra être évolutif et permettre le déploiement de nouvelles applications. Un prestataire extérieur sera missionné pour cette tâche (25 K€).

→ **Changement de serveur central et modernisation du système informatique (chiffrage en cours)**

Le serveur arrive en fin de garantie et il importe d'acquérir un serveur capable d'accueillir les nouveaux logiciels applicatifs et de garantir la sécurité des données.

## CONCLUSION

En conclusion, il ressort de cette analyse qu'il est indispensable au regard des enjeux qui s'annoncent et des investissements structurants à venir d'établir un programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2026 a minima. Les études réalisées en 2021 permettent maintenant d'identifier et de prioriser les besoins. Une maîtrise stricte des dépenses du fonctionnement courant est plus que jamais nécessaire pour garder un équilibre budgétaire obligatoire et observer une trajectoire d'endettement soutenable.

**Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du débat sur la base de ce rapport d'orientations budgétaires.**